



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 30 avril 2015

22 conseillers étaient présents : - Injoud Aÿche - Véronique Barco - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Isabelle De Lima - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean Yves Dubois - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Candice Gilg - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Marie Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Xavier Urbain.

4 conseillers étaient excusés : Evelyne Arnaud (pouvoir à Isabelle De Lima) - Jean Pierre Chenu (pouvoir à Lucien Spigarelli) - Michel Genettaz (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic).

1 conseillère était absente : Audrey Romao-Jacquier

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Camille Dutilly est élu.

Mme Corine Maironi-Gonthier propose un rajout à l'ordre du jour : « *demande d'autorisation de défrichement pour des aménagements de pistes à Montalbert* ». Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Puis Mme Corine Maironi-Gonthier soumet aux élus l'approbation des 2 procès verbaux des Conseils municipaux du 12 et du 19 mars 2015. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, les approuvent.

I - Administration générale :

1 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2015 et renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec le ski club de Montalbert et avec le club de sports de la Plagne

Xavier Urbain et Anne Le Mouëllic, présidents d'associations, ne prennent pas part au vote.

.....A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les subventions aux associations pour l'année 2015 pour un montant total de 247 733 € et une subvention de 5 000 € au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Xavier Urbain ne prend pas part au vote.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention pluriannuelle à passer avec le Ski Club de Montalbert pour une durée de 3 ans à compter du 1er juin 2015.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention pluriannuelle à passer avec le Club des Sports de La Plagne à compter du 1er juin 2015 pour une période de 3 ans.

2 - Modification à apporter au règlement intérieur des Temps d'Activités Péri-scolaires

.....Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur des TAP à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, et acte de la nouvelle organisation des TAP ainsi qu'il suit :

Ecoles	Horaires scolaires	Horaires TAP
Maternelle Pierre Borrione	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 Et les lundis mardis, jeudis et vendredis de 14H15 à 16H30	4 X 45 mn les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13H30 à 14H15
Elémentaire Pierre Borrione	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 Les lundis et jeudis de 13H30 à 16H30 Les mardis et vendredis de 13H30 à 15H00	2 X 1H30 les mardis et vendredis de 15H00 à 16H30
Longefoy	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8H45 à 11H45 Les lundis et jeudis de 13H45 à 15H15 Les mardis et vendredis de 13H45 à 16H45	2 X 1H30 les lundis et jeudis de 15H15 à 16H45
Villette	Les lundis, mardis et jeudis de 8H30 à 11H45 Les mercredis et vendredis de 8H30 à 11H30 Les lundis, mardis et jeudis de 13H45 à 16H30	1 X 3H00 le vendredi de 13H30 à 16H30

3 - Modification à apporter aux règlements intérieurs des restaurants scolaires d'Aime et Longefoy et création d'un tarif pour les repas exceptionnels

.....Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur des restaurants scolaires d'Aime et de Longefoy, et validées par la commission scolaire le 14 avril 2015.

Egalement, il crée de nouveaux tarifs pour les repas exceptionnels :

- . 6,00 euros pour les repas exceptionnels pour les enfants résidant à Aime
 - . 9,00 euros pour les repas exceptionnels pour les enfants non domiciliés à Aime
 - . 3,50 euros pour les PAI exceptionnels (Projet d'Accueil Individualisé pour les enfants présentant une allergie ou une intolérance alimentaire).
- Enfin, il supprime le tarif des repas occasionnels.

4 – Avenant n°8 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable

.....Le Conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant n°8 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de distribution de l'eau potable qui entérine entre les parties le maintien de l'échéance initialement prévue de fin de contrat au 31/12/2015.

5 – Avenant n°6 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement

.....A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°6 au traité de délégation pour l'exploitation du service public de l'assainissement qui permet contractuellement, avec accord des deux parties, de ramener l'échéance du contrat d'assainissement au 31/12/2017 au lieu du 31/12/2022.

6 – Modification des tarifs de la taxe de séjour

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter les nouvelles modalités de perception et les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal selon les modalités suivantes et précise que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er décembre 2015 :

Nature de l'hébergement	Taxe de séjour	Taxe additionnelle (Département)	Total
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et plus, meublés de tourisme 4 étoiles et plus Club Méditerranée 4 tridents Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,25 €	0,23 €	2,48 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles Club Méditerranée 3 tridents Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes Et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,08 €	0,83 €

Campings, caravanages et hébergements de plein air 3, 4 et 5 étoiles	0,55 €	0,06 €	0,61 €
Campings, caravanages et hébergements de plein air 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Aires de camping-cars par tranche de 24 heures	0,75 €	0,08 €	0,83 €
Refuges	0,40 €	0,04 €	0,44 €

7 – Représentation de la commune à l’ASP de Montalbert : changement d’un titulaire

.....Le Conseil municipal approuve, à l’unanimité, le changement entre un membre titulaire et un membre suppléant, soit Michel Genettaz deviendra représentant titulaire et Corine Maironi-Gonthier deviendra représentante suppléante.

8 – Avenant au protocole d’accord pour le versement des subventions Plagne’renov et bilan des subventions à la rénovation depuis l’adhésion à la SEM

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, de proroger rétroactivement la durée de la convention Plagne’renov, dont le terme initial était fixé au 31 décembre 2014, jusqu’au 31 mars 2015, soit pour une durée de 3 mois.

.....Le Conseil municipal prend note du bilan des subventions à la rénovation depuis l’adhésion à la SEM Plagne’renov, le 29 avril 2010.

9 – Convention avec Macot pour participation financière à l’entretien et au balisage des sentiers VTT de La Plagne

.....Le Conseil municipal décide, à l’unanimité, d’approuver la convention à intervenir avec la Commune de Macot La Plagne pour une participation financière à l’entretien et au balisage des sentiers VTT, sis en partie sur la Commune d’Aime, pour un montant de 5 000,00 €.

10 – Modification des tarifs de visite des sites culturels

.....A l’unanimité, le Conseil municipal décide d’approuver les nouveaux tarifs de visite des sites culturels d’Aime gérés par la Maison du Tourisme d’Aime Macot La Plagne, soit la Basilique St Martin, le musée St Sigismond et la Tour Montmayeur :

TARIFS EDIFICES MATO		Tarifs actuels	Tarifs 2015 proposés
TOUR MONTMAYEUR	Ticket individuel (gratuit pour < 12 ans accompagnés sans prêt tablette)	3,00 €	5,00 € (avec oreillettes offertes)
	Ticket individuel enfant 8 à 12 ans avec prêt tablette (accompagné)	/	3,00 € (avec oreillettes offertes)
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
MUSEE PIERRE BORRIONE	Ticket individuel (gratuit pour <16 ans et les détenteurs de la carte M'RA délivrée aux 16/25 ans par le Conseil Régional)	2,00 €	3,00 €
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
BASLIQUE	Ticket individuel (gratuit pour <16 ans et les détenteurs de la carte M'RA délivrée aux 16/25 ans par le Conseil Régional)	2,00 €	3,00 €
	Ticket individuel membre du Conservation Départemental du Patrimoine)	2,00 €	2,00 €
	Visite guidée adulte	5,00 €	6,00 €
	Visite guidée enfant <16ans	3,00 €	3,00 €
tarifs pour plusieurs edifices	Carte Pass Partout (donne ticket d'accès à tous les edifices)	5,00 €	8,00 €
	Visite guidée 2 edifices adulte	9,00 €	11,00 €
	Visite guidée 2 edifices 8/16 ans	/	5,00 €
	Visite guidée 3 edifices adulte	12,00 €	13,00 €
	Visite guidée 4 edifices adulte	15,00 €	15,00 €
tarifs Groupes	Visite guidée scolaire	2,50 €	2,50 €
	1 gratuit par groupe de 20 personnes		
	gratuit pour organisateurs/accompagnateurs		

11 – Création des noms de rue à Aime ou Villette

.....Pour Aime, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer, après avis de la commission « Cadre de Vie » réunie le 10/04/2015 :

- . Chemin des Acacias la voie carrossable allant de la Route de Villaroland jusqu'à la Route de la Cascade.
- . Chemin des Chênes la voie carrossable allant du Chemin des Acacias à la ferme.

.....Pour Villette, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer, après avis de la commission « Cadre de Vie » réunie le 10/04/2015 :

- . Chemin du Prieuré la voie carrossable qui contourne un îlot de maisons situé entre la rue de Marmillon et la Rue de la Fruitière.

II – Affaires foncières, urbanisme :

12 – Plagne Aime 2000 : acquisition parcelle F112 appartenant à la SAP

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique de la SAP la parcelle cadastrée section F n° 112 d'une superficie de 108 m², dans le cadre de la requalification du site de Plagne Aime 2000.

13 – Autorisation d'occupation temporaire donnée à la société FPS Towers pour une antenne relais lieudit « le Lambé » à Montalbert

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de régulariser la convention entre la Commune d'Aime et la société FPS Towers (cette dernière ayant racheté les antennes relais à Bouygues Télécom) concernant l'antenne relais lieudit « Le Lambé » à Montalbert.

14 – Le Forperet à Montalbert : autorisation de dépôt d'un permis de construire pour l'extension et la mise en accessibilité du restaurant « le Forperet »

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. et Mme Loyet à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'extension et de mise aux normes accessibilité du restaurant Le Forperet.

15 – Local ESF Montalbert : autorisation de dépôt d'un permis de construire sur le front de neige

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'E.S.F. de Plagne Montalbert à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux sur les parcelles communales cadastrées section YA 390, 458, 574, en vue de la réalisation d'un local destiné à l'accueil des enfants.

16 – Autorisation d'urbanisme à donner à l'UCPA pour le réaménagement de la base de loisirs Plan des Bergères

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'UCPA à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux pour le réaménagement de la base de loisirs sur les parcelles communales cadastrées section C n°1 et 2, lieudit « Plan des Bergères ».

III – Travaux et affaires forestières :

17 – Enfouissement réseau HTA surplombant le ruisseau de Bonnegarde, approbation de la convention à passer avec ERDF pour réalisation et remise d'une nouvelle passerelle

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention à intervenir avec ERDF pour la réalisation d'une nouvelle passerelle surplombant le ruisseau de Bonnegarde.

18 – Projet d'aménagement du site de l'ancienne scierie Excoffier à Vilette-réhabilitation d'une friche industrielle

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

. d'approuver le projet de réhabilitation d'une friche industrielle à Vilette (ancienne scierie Excoffier), avec création d'une voie d'accès sous maîtrise d'ouvrage communale, en accord avec la DIR-Centre Est ;

. d'approuver le coût prévisionnel des acquisitions et des travaux pour un montant de 1 321 000 € HT ;

. d'approuver le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat au titre du FNADT pour 150 000 €, au titre de la 1ere tranche de DETR pour 150 000 € et au titre de la 2eme tranche de DETR pour 200 000 €.

Enfin, il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune si les financements externes sont accordés.

IV – Divers et informations au Conseil municipal :

19 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 90 000 € HT :

- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (menuiseries) – Eurl Chenal Claude Menuiserie, 73210 Aime – Montant HT : 10 427,98 €
- . Entretien des cours d'eau sur la Commune – Société Alpes Paysages, 73200 Gilly Sur Isère – Montant HT : 14 984,55 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (plomberie, VMC, équipements sanitaires) – Michel Fournillon, 38830 St Pierre d'Allevard – Montant HT : 21 975,00 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (maçonnerie, faïence) – Construction savoyarde, 73210 Macot La Plagne – Montant HT : 26 129,50 €
- . Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 (désamiantage) – Di Environnement, 26206 Montélimar – Montant HT : 26 469,09 €

✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

- . Navette pour le marché du jeudi matin « Longefoy/Aime » - Voyages Loyet, 73211 Aime Cedex – Montant HT : 62,50 € l'aller/retour
- . Distribution PV Conseil municipal du 29/01/15 – La Poste, 73700 Bourg St Maurice – Montant HT : 322,58 €
- . Maintenance du logiciel Arteli – Artelisoft, 17183 Perigny cedex – Montant HT : 500,00 €
- . Contrôle technique construction « Réaménagement des sanitaires de la résidence d'Aime 2000 » - Apave Sudeurope SAS, agence de Chambéry, 73800 Ste Hélène du Lac – Montant HT : 1800,00 €
- . Maintenance du réseau informatique – Myosotis, 73200 Gilly sur Isère – Montant HT : 5 936,00 €
- . Entretien des espaces verts sur la Commune – René Destaing Sarl, 73210 Aime – Montant HT : 13 956,00 €

20 – Information concernant l'avancement du dossier télécabine Montalbert et du dossier maison de santé des Versants d'Aime, ainsi que concernant les recours Leclerc et UTN

.....Le Conseil municipal prend note du début des travaux de la télécabine de Montalbert le 27 avril dernier, comme prévu, pour une ouverture à Noël 2015.

.....Jean Yves Dubois informe le Conseil municipal de la reprise du chantier de la maison de santé à la mi-juin, suite au recrutement d'un nouveau maître d'oeuvre. La livraison du bâtiment devrait intervenir en fin d'année 2015.

Egalement, Mme le Maire souhaite donner une information sur les recours actuels engagés contre la Commune dans les dossiers Leclerc et l'UTN de Plagne Aime 2000 :

- 1) Le dernier recours contre Leclerc, qui portait sur les délibérations, devrait être rejeté si le Tribunal suit les conclusions du rapporteur public. Elle indique que, dans cette hypothèse, Leclerc signera le bail emphytéotique et les travaux devraient débuter fin août 2015.

La Commune d'Aime devrait en faire de même en vue de la sécurisation des crues de l'Ormente. Ces travaux nécessiteront la fermeture de la RN90 pendant environ 2 mois, et la déviation des véhicules se fera par le centre ville d'Aime. La livraison du centre commercial est prévue pour novembre 2016.

- 2) Les 2 « Club Med » ont fait savoir qu'ils abandonnaient leurs recours. Egalement, si le Tribunal suit les conclusions du rapporteur public, le dernier recours de la copropriété « Les Hauts Bois » devrait être rejeté.

Enfin, elle précise que l'appel à candidature aménageur-promoteur sera lancé à la fin de l'été.

21 - Informations concernant les aménagements à réaliser route de la Piaz

.....Afin de réduire la vitesse des véhicules qui empruntent la route de la Piaz tout en permettant aux piétons de déambuler, le Conseil municipal prend note du traçage d'une bande circulante piétonne qui réduira la largeur de la route. Les chicanes actuelles seront bien sûr démontées. Il s'agit d'un test ; si cet essai ne s'avère pas concluant, d'autres solutions seront à envisager pour limiter la vitesse excessive des véhicules sur cette route et sécuriser la circulation des piétons.

V – Rajout :

22 - Demande d'autorisation de défrichement pour aménagements de pistes à Montalbert

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 4 826 m² dans les parcelles cadastrales ci-dessous, dans le cadre du projet d'élargissement et de reprise du profil en long de la piste de la Tête du Fornelet à Montalbert, par la Société d'Aménagement de La Plagne.

Ce projet nécessite un défrichement en forêt communale bénéficiant et ne bénéficiant pas du régime forestier mais aussi sur des terrains privés.

Parcelle appartenant à la commune relevant du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	W 6	36 ha 57 a 94 ca	690
Aime	W 8	00 ha 45 a 60 ca	277
Aime	W 9	18 ha 21 a 40 ca	1 750
Aime	W 59	54 ha 36 a 69 ca	681
Aime	F 81	40 ha 66 a 80 ca	209
		Total	3 607

Parcelle appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	YB 33	0 ha 13 a 94 ca	102
Aime	YB 34	0 ha 04 a 00 ca	10
Aime	W 40	1 ha 12 a 80 ca	124
Aime	W 41	0 ha 06 a 25 ca	115
Aime	W 42	0 ha 05 a 65 ca	100
Aime	F 82	15 ha 05 a 80 ca	71
Aime	YA 460	04 ha 74 a 03 ca	160
Aime	W chemin rural		225
Aime	W chemin rural		100
		Total	1 007

Parcelle appartenant à des propriétaires privés:

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m ²
Aime	YB 32	00 ha 14 a 63 ca	8
Aime	W 60	00 ha 08 a 33 ca	94
Aime	W 64	02 ha 03 a 57 ca	110
		Total	212

TOTAL GENERAL			4 826 m ²
---------------	--	--	----------------------

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 5 mai 2015,
Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 7 juillet 2015.